

Revalorisation RIFSEEP



La volonté générale est d'aligner autant que possible les régimes indemnitaires des différentes filières à grade et fonctions équivalents. Pas de chiffres encore mais revoyure en début d'année après validation DGAFP.

Pour les agents soumis au RIFSEEP (hors enseignants et CPE)

Ce matin se déroulait le groupe de travail relatif à la revalorisation de la part IFSE du RIFSEEP (Close de revoyure tous les 4 ans).

Dans les faits, aucune donnée chiffrée ne nous a pour l'instant été communiquée, uniquement les grands principes d'affectation des barèmes aux agents.

Ce qu'il faut retenir :

Les nouveaux barèmes ne seront plus par corps, mais par missions et métiers :

- A missions équivalentes et catégorie équivalente les agents devront percevoir le même montant mêmes s'ils sont dans des corps différents.

Toutes ces données sont encore en expertise à la DGAFP, un nouveau groupe de travail sur ce sujet devrait encore être réuni entre janvier et février.

Le nouveau dispositif ne sera mis en place que dans le courant de l'année 2024.

"La volonté générale est d'aligner autant que possible les régimes indemnitaires des différentes filières à grade et fonctions équivalents."

- Nous continuons à suivre ce dossier avec la plus grande attention. Pour l'instant, sans données chiffrées, il est compliqué de s'avancer à une quelconque analyse, toutefois, l'orientation présentée ce matin va dans le sens de nos revendications d'une harmonisation plus équitable pour tous les agents.